

1 : 350 000

--- limite départementale
- - - frontière

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- VALENCE de 50 000 à 100 000 habitants
- VIENNE de 25 000 à 50 000 habitants
- Guilherand de 10 000 à 25 000 habitants
- St-Péray de 5 000 à 10 000 habitants
- Condrieu de 2 000 à 5 000 habitants
- St-Pierre-de-Bonf commune de moins de 2 000 h. ou lieu-dit



5 - Thermalisme, tourisme, loisirs

- baignade
- canoë-kayak, rafting, hydrospeed
- secteur de pratique
- base et infrastructures d'accueil
- voile, planche à voile (site équipé)
- aviron (site équipé)
- ski nautique (site équipé)
- motonautisme (site équipé)
- plongée (site équipé)
- spéléologie, canyoning
- tourisme fluvial**
 - secteur de pratique
 - port fluvial avec nombre d'anneaux
 - trafic Plaisance et bateaux à passagers (en nombre de mouvements)
 - activité nautique interdite par arrêté préfectoral
 - secteur marqué par une activité économique liée aux loisirs nautiques (prestations de services...)
- tourisme d'hiver (ski alpin et nordique)
- station de ski
- tourisme d'été lié à l'eau
- thermalisme
- population saisonnière**
 - de 1 000 à 5 000
 - de 5 000 à 10 000
 - de 10 000 à 50 000
 - plus de 50 000